

Adresse de toutes correspondances hors adhésions

AAR CA, Jacques CÉVOST

6 Route du Petit Chaillot

45530 VITRY-AUX-LOGES

☎ 02.38.59.49.83

La Chapelle : 04.50.73.37.75 (vac scol zoneB)

Courriel : info@aarca74.com

Siège social : BAKOUA A

74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

A . A . R . C . A .

INTERNET : <http://www.aarca74.com/>

N°2011-3

Sommaire

1 Éditorial

1-2 Infos : du côté de la Chapelle

3 Convocation AG- Tarifs ski

4 Concours photo



Les tilleuls du cimetière, image du passé. Photo : M Brunet

Édito

L'éditorial n'est pas habituel sur le bulletin de l'AAR CA. Pourquoi cet éditorial ?

Parce que notre association, l'AARCA, est comme le verre... à moitié plein, à moitié vide...

Commençons par le côté plein du verre, ça nous donnera du courage pour la suite.

Le verre à moitié plein, c'est une association conviviale, représentant plus de 300 personnes, une majorité d'adhérents (très) fidèles, où les gens aiment à se rencontrer, des liens assidus et constructifs avec les autres associations des Alpes, des finances très saines et des relations courtoises avec les institutions locales.

Le verre à moitié vide, c'est un comité directeur qui ronronne, un même président depuis 10 ans, un cruel manque de renouvellement, des activités en recul et peu fréquentées, un site Internet qui dort,

Alors, le verre va-t-il finir de se vider ou va-t-il se remplir à nouveau ?

Faudra-t-il, comme dans certaines stations, la ruée des promoteurs, le bétonnage du centre du village, la fermeture du domaine skiable, ou autre mini catastrophe pour que notre association se trouve de nouvelles vocations ?

Franchement, nous ne souhaitons rien de tout cela, nous voudrions simplement redonner un peu de fraîcheur et d'envergure à nos actions.

On me dit : pourquoi pas un réveillon de l'AARCA, pourquoi pas des concerts, pourquoi pas des rencontres jeux de société, pourquoi pas un barbecue, pourquoi pas ... ???

Oui pourquoi pas ? Pourvu que quelques personnes de bonne volonté reprennent le flambeau. Nous avons tous quelque chose à partager...

L'INFO

Du côté de la Chapelle

Afin de permettre l'apport de six nouvelles perches, sur le domaine skiable de Braitaz, piste "Blanchot", des travaux de prolongement du réseau de neige de culture sont en cours. On estime à 80 000 €, le coût des travaux pour ce secteur.

Buski : L'expérience tentée l'année passée d'une liaison bus entre Aigle (Suisse) et la Vallée d'Abondance desservant les voyageurs du TGV Lyria (Paris-Aigle) ainsi que les skieurs à la journée dans les stations de la Vallée d'Abondance sera reconduite du 16 décembre au 8 janvier et du 10 février au 11 mars 2012 les week-ends uniquement. Le site internet Buski est en ligne sur www.buski.biz.

Les **tilleuls du cimetière** ont subi un examen approfondi mais sans appel. Malgré les soins qui leur ont été apportés depuis 20 ans, ils n'offrent plus les garanties suffisantes de sécurité et devront être abattus et remplacés. D'une hauteur de 25m, leur âge est estimé à 200 ans.

Au SICVA (Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Abondance)

L'AARCA a été invitée à participer à l'élaboration de la Charte Paysagère de la vallée d'Abondance initiée par le SICVA.

Cette charte pourrait se décliner comme un « Code de bonne conduite » et influencer la réglementation locale dans différents domaines comme les déchets, l'agriculture, les déplacements, l'habitat. C'est sur ces deux derniers thèmes que nous avons été invités à réfléchir avec les élus locaux .

M Patrick Turpin a donc représenté l'AARCA à une réunion à la mairie de Chevenoz où il a été question de répertorier et protéger l'habitat traditionnel.

Il y a une volonté de soigner les axes routiers dont la RD, vitrine de la vallée, l'entrée des villages, mieux gérer les panneaux indicateurs, publicitaires, enseignes.

Sont en cause également le manque de civisme, les transports en commun, la gestion des piétons, les parkings parfois saturés (Pré la Joux.....)

L'avancement des travaux du chemin des bords de la Dranse a été aussi évoqué avec la cohabitation vélo-piétons....

Les problèmes d'urbanisme ne sont pas les mêmes pour les communes du bas de la vallée qui ne subissent pas la même pression foncière que les stations.

Il est intéressant de constater que ces sujets, qui ont alimenté les bulletins et les AG de l'AARCA ces dernières années, trouvent maintenant un écho au niveau des politiques de la vallée toute entière et que les résidents et touristes sont associés à la réflexion.

Nous avons toujours pensé que l'œil extérieur apporte le recul nécessaire sur ce que les élus locaux connaissent trop bien.

L'AARCA apportera donc sa contribution à ce débat pour peu que les dates nous le permettent.

Le SICVA mène aussi une étude sur la pertinence de compléter le système de navette par un transport à la demande, dans la vallée et vers Thonon. Espérons que les contribuables résidents secondaires, notamment les plus âgés, ne seront pas oubliés dans l'étude. Ils séjournent souvent longtemps dans la vallée et en dehors des périodes touristiques.

Des nouvelles de nos voisins

Le repreneur américain, M Sherwood ayant décidé de jeter l'éponge après deux années très difficiles à la tête du domaine skiable d'Abondance, la commune a décidé de reprendre les remontées mécaniques en régie. La station devrait donc fonctionner cet hiver. Souhaitons pour eux, ...et pour nous...que la neige ne soit pas trop capricieuse.

Les travaux des sentiers en bords de Dranse avancent, notamment sur les tronçons entre Abondance et la Chapelle.

Le bilan de fonctionnement de la station d'épuration située à Abondance fait apparaître de très bonnes performances.

Nous avons lu dans la presse que Radio Châtel **ne s'appellerait plus** Radio Châtel RTL2 mais **Radio Portes du Soleil RTL2**. La fréquence reste inchangée 98.8 fm avec l'obligation de fournir 3h minimum de programmes locaux quotidiens en continu (7/7) durant les périodes hivernales et estivales.

Classement des meublés

Une réunion publique a été organisée à Châtel par le Syndicat intercommunal (SICVA), les offices de tourisme de Châtel, La Chapelle, et Abondance sur le classement des meublés.

Un nouveau classement des meublés sera effectué avant le 23 juillet 2012, date limite de validité des étoiles attribuées précédemment. Les différents critères, les raisons de classer son meublé, la nouvelle procédure du classement ont été explicités. Pour obtenir plus de renseignements il convient de prendre contact avec l'OT de La Chapelle 04.50.73.51.41 ou l'OT de Hte Savoie :

www.udotsi-hautesavoie.fr, ou joelle.cadiou@udotsi-hautesavoie.fr ou le SICVA (syndicat intercommunal à la carte de la Vallée d'Abondance) 04 50. 73 57 31

Expo 2012 à la Maison des Sœurs (au dessus de l'Office de Tourisme)

"Bons baisers des Alpes"

- Les Alpes dans la publicité -

Pendant très longtemps, les montagnes des Alpes ont été synonymes d'effroi. Après leur conquête elles attirèrent autant qu'elles avaient fait fuir. Petit à petit les visiteurs magnifièrent les lieux jusqu'à l'exaltation. S'en suivit une réclame pour tous ces endroits qui étaient dès lors revêtus de toutes les qualités propices à un bien-être...

Tarif 2011/2012 des remontées mécaniques

Ski nordique : adulte : 6.50€/jour ou 5€/ la 1/2journée.

Ski alpin : A noter cette année, la réapparition du forfait 10 jours non consécutifs réclamé par l'AARCA.

Si ce forfait ne présente pas d'avantage pour les résidents par rapport au forfait annuel, il est très intéressant pour les membres de la famille ou amis qui fréquentent régulièrement nos appartements ou chalets et souhaitent couper la semaine par une escapade à Châtel ou sur les Portes du Soleil, ou simplement se reposer une journée.

ATTENTION : ces forfaits sont vendus uniquement sur Internet et jusqu'au 16 décembre au prix de 179€ (135€ pour les enfants). www.lachapelle74.com

Tarif en euros	Normal - 16 ans	Normal 16/22 ans ou + 63 ans	Normal Adulte	- 16 ans résident	16/22 ans résident	Adulte résident	+ 63 ans résident
Saison La Chapelle	246	299	350	126	155	180	155
Saison Evasion	299	379 /357	451	?	?	?	?
Saison P du Soleil	600	720	800	474	569	632	569
Journée La Chapelle	19,20	21,80	25,50				
Journée Evasion	22,50	26,90/25,30	31,60				
Journée P du Soleil	32	39	43				

+ de 75 ans: gratuit à la journée

Les forfaits « résidents » sont délivrés uniquement à la billetterie de la Panthiaz, aux propriétaires et à leurs enfants jusqu'à 22 ans sur présentation du relevé de la taxe d'habitation 2010 et du livret de famille

Le domaine sera ouvert du 17 décembre au 9 avril

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2011

Madame, monsieur

Vous êtes invités à participer à l'assemblée générale de l'AARCA qui aura lieu le :

Mercredi 28 DÉCEMBRE 2011 à 18h00
à la salle voûtée sous l'Office de Tourisme

Ordre du jour :

- Rapport moral du président et rapport d'activité 2011
- Rapport financier du trésorier, cotisation 2012
- Contrôle des comptes, élections des contrôleurs aux comptes pour 2012 et du tiers sortant du Comité Directeur
- Activités 2012
- Questions diverses

à 19h00 -Échanges avec M le Maire et les acteurs du tourisme local (Office de tourisme, ESF, CALD)

Les personnes, même absentes lors de l'AG, qui souhaitent nous rejoindre et nous aider peuvent contacter le président, elles sont les bienvenues.

La soirée se terminera par un verre de l'amitié qui permettra de poursuivre les échanges.

Les adhésions 2012 seront reçues dans le hall à partir de 17h30.

N'hésitez pas à nous écrire pour nous faire part de vos souhaits et de vos questions.

Venez nombreux, notre force, c'est notre nombre et notre cohésion.

A 17H30: Remise des prix du concours photo 2010 qui avait pour thème : **«Les lacs de la Vallée d'Abondance»** (les supports pourront être récupérés par les concurrents)

En cas d'absence, faites-vous représenter par un ami ou contactez-nous.

L'AARCA c'est vous...apportez votre témoignage, vos critiques, vos idées...

Rejoignez-nous



**CONCOURS PHOTO 2012 :
RÈGLEMENT SIMPLIFIÉ**

L'Association Amicale des Résidents de la Chapelle d'Abondance organise chaque année un concours photo mettant en valeur les richesses de la vallée d'Abondance. Pour participer à ce concours, il suffit de s'acquitter de la somme de 5 euros par inscription et par photo (voir bulletin d'inscription ci-joint). Chaque participant pourra envoyer 2 photos au maximum, 1 seule pourra être primée et se voir attribuer un lot. Le jury est composé de professionnels de la photo et de membres de l'AARCA

Le concours débute le 1er juillet 2011 et se termine le 15 août 2012 date limite des envois (le cachet de la poste faisant foi). Il est ouvert à tous les photographes non professionnels.

PRINCIPE DU CONCOURS PHOTO :

Le participant fera parvenir à l'adresse suivante : **AARCA Concours photo
Chez Monsieur Bertrand GUFFROY
La Ville du Nant
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE**

un tirage sur papier photo format 10x15 au moins à 13x19 maxi et le fichier numérique correspondant avec une très bonne résolution pour pouvoir agrandir la photo(CD). Le format APS sera refusé.

Le support numérique ne contiendra que la photo participante (ou les 2).

Photos prises uniquement dans la VALLÉE D'ABONDANCE avec un petit mot expliquant où a été pris le cliché (un indice doit permettre d'identifier le lieu de la prise de vue).

Les tirages et supports seront rendus à l'issue du concours. **L'auteur autorise l'AARCA à agrandir, publier et exposer ses photos sans prétendre à rétribution.**



Adresse : concours photo uniquement
AARCA Concours photo
Chez Monsieur Bertrand Guffroy
La Ville du Nant
74360 La Chapelle d'Abondance



Siège social : BAKOUA A
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE
www.aarca74.com

**CONCOURS PHOTO 2012
«Les sentiers de la vallée d'Abondance »**

BULLETIN D'INSCRIPTION : 1 bulletin par photo

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : LOCALITE : Pays :

Téléphone : Courriel.....

Résidence éventuelle dans la Vallée D'Abondance :

- Je joins à ce bulletin : 1) 1 photo papier développée ou 1 tirage numérique imprimé **sur papier photo** au format 13x19 maxi.
2) le fichier numérique (CD) ne comportant que la (ou les) photo participante.
3) La somme de 5 euros **par photo**, chèque à l'ordre de l'AARCA (débité après la réunion du jury)

Titre, description de la photo et du lieu dans La Vallée d'Abondance où le cliché a été pris :

**J'ai pris connaissance du règlement et
J'autorise l'AARCA à agrandir, publier et exposer mes photos sans prétendre à rétribution.**

Vous pouvez reproduire ce bulletin autant que nécessaire

Date et Signature

